

DEC170873DR11

**Décision portant nomination de M. Nicolas CAILLON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** l'instruction relative aux missions et aux conditions d'exercice de la fonction d'assistant de prévention à l'Université ;

**Vu** la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité mixte UMR 5001 intitulée IGE, pour une durée de quatre ans, et nommant M. BRASSEUR Pierre, en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 13 février 2017 ;

Considérant que M. Nicolas CAILLON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires universitaires, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et six modules en complément (jeudis de la sécurité),

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Nicolas CAILLON, IR1, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° UMR 5001 intitulée IGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

M. Nicolas CAILLON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas CAILLON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 février 2017

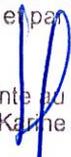
Le directeur de l'unité  
Pierre BRASSEUR



Visa de la déléguée régionale Alpes du CNRS  
Karine ARGENTO

Pour le Délégué régional  
et par Délégation

l'Adjointe au Délégué régional  
Karine ARGENTO



Visa de la présidente de l'Université Grenoble Alpes



Pour la Présidente  
et par délégation  
La Directrice générale des services adjointe  
Fanny Bianchi